

# 2017 ANNÉE D'ÉLECTION

## DES MEMBRES DES CONSEILS DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

### RÉUNION D'INFORMATION

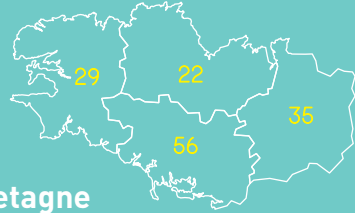
à partir de 15 heures :

**LE 19 MAI À RENNES**

(SIÈGE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES BRETAGNE)

**LE 16 JUIN À LORIENT**

(HOTEL GABRIEL)



### En Bretagne

- 18 architectes siègent au conseil, élus par les architectes de la région
- 10 sièges sont à pourvoir pour le mandat 2017/2020 (9 sortants + 1 démission)

### Conditions d'éligibilité des candidats

#### Sont éligibles les personnes physiques...

- Inscrites à un tableau régional de l'ordre ou à son annexe à la date de notification par le conseil régional de l'ouverture des opérations électorales ;
- A jour du paiement de leurs cotisations sur les 5 dernières années ;
- Ne faisant pas l'objet d'une sanction disciplinaire définitive ;
- N'étant pas suspendues provisoirement du Tableau ou de son annexe pour défaut de production d'attestation d'assurance ;
- N'ayant pas exercé plus de deux mandats, qu'il s'agisse d'un mandat national ou régional.

### Conditions de présentation des candidatures

- Présentation **par liste**
- Liste de **5 candidats minimum**
- Les deux conditions ci-dessous sont cumulatives

### Règle n°1

Les candidatures sont présentées par liste paritaire : Les listes doivent représenter au minimum : 3 hommes et 2 femmes ou 2 hommes et 3 femmes.

### Règle n°2

Les candidatures sont présentées par liste respectant la représentativité du territoire : les listes doivent **représenter au minimum 2 départements** (22, 29, 35, 56).



**Date limite de dépôt des candidatures  
le 04 juillet 2017\*.**

\* Dates prévisionnelles sous réserve de la publication de l'arrêté du ministère de la Culture

Plus d'information :  
[www.architectes.org](http://www.architectes.org)  
Les conseillers actuels,  
[direction@ordresearchitectesbretagne.org](mailto:direction@ordresearchitectesbretagne.org)

